REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

----

**REGION DU CENTRE** 

DEPARTEMENT DU MBAM ET INQUBOU

------

COMMUNE D'OMBESSA

SECRETARIAT GENERAL

TO THE DOUBLE SA COUNTY OF THE PROPERTY OF THE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM AND INCUBOU DIVISION

OMBESSA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

-----

DECISION MUNICIPALE N° 2/1/DM/C-OMB/SPM/2019

Portant Attribution du marché de 10/AONO/C/OMB/SG/SPM/CIPM/2019 DU 20/09/ 2019

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU

TRONCON DE ROUTE LYCEE TECHNIQUE D'OMBESSA-LIMITE

NYAMANGA AVEC POSE DE BUSES, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA

## LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA

**Vu** La Constitution du Cameroun ;

Vu La loi nº 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;

Vu La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisés;

Vu Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les commune, syndicats des communes et établissements communaux;

Vu le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

**Vu** Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;

Vu Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local;

Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu Le Décret N°2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination des Préfets;

Vu L'Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24/08/2009 rendant exécutoire les tableaux types des emplois communaux ;

Vu L'Arrêté n°00000033/MINATD/DCTD du 30 Octobre 2013 constatant l'élection de Monsieur ADEBADA Joseph comme Maire de la Commune d'Ombessa

Vu Le dossier de 10/AONO/C/OMB/SG/SPM/CIPM/2019 DU 20/09/ 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONCON DE ROUTE LYCEE TECHNIQUE D'OMBESSA-LIMITE NYAMANGA AVEC POSE DE BUSES, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA.

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution du 15/10/2019 de la CIPM de la Commune d'Ombessa

DECIDE

Article 1er: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire dumarché suivant

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT	MONTANT	DELAI
			HORS	TTC	D'EXECUTION
			TAXE	(en F CFA)	
			(en F CFA)		
01	ETS DENIS KPOLOM & PARTENAIRES BP:Tél: 679 93 16 88	REHABILITATION DU TRONCON DE ROUTE LYCEE TECHNIQUE D'OMBESSA- LIMITE NYAMANGA AVEC POSE DE BUSES, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA	23 293 663	27 777 693	30Jours

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS** 

- MINMAP,

- ARMP,

- Président CIPM,

- Intéresse,

- Affichage/Archives.

Ombess, le --- 1-5 OCT 2019

Le Maire

(Autorité Contractante)

Profession des Lycses in autopin